

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

TELEPHONE: (212) 421-1580	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826	
DESTINATAIRE:	MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION Cab/1 - SG/4 RABAT CONFIDENTIEL	
FAX: 633	Date : 10 décembre 2013	PAGE(S) : 01

Objet : Prix des Droits de l'Homme à Khadija Ryadi.

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée générale des Nations Unies a remis cet après midi, le prix des Droits de l'Homme aux 6 activistes des Droits de l'Homme, dont Khadija Ryadi, activiste de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme. La cérémonie officielle a été marquée par les déclarations de Ian Eliasson, Sous Secrétaire Général des Nations Unies en remplacement de l'UNSG en déplacement à Johannesburg, M. Ivan Simonovitch au nom de La Haut Commissaire aux Droits de l'Homme également en déplacement en Afrique du Sud. Les Présidents des Groupes régionaux ont été invités à faire des déclarations d'ordre général. L'Ambassadeur de la Gambie a souligné, au nom du Groupe Africain, que considère que le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des Droits de l'Homme est essentielle pour la réalisation des objectifs de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Après la remise des prix aux lauréats par M. Eliasson, la séance officielle a été levée et une session interactive a été tenue pour permettre aux lauréats d'interagir avec l'assistance. Néanmoins et eu égard au départ massif des délégués, l'auditoire a été composé d'une quarantaine de représentants des ONG et de quelques diplomates.

Lors de son intervention Madame Ryadi a dédié son prix « aux prisonniers politiques du Maroc pour lesquels elle demande la libération immédiate et dénoncé les violations des Droits de l'Homme et l'absence de liberté de la presse en évoquant le cas de Ali Anouzla ». Tout en abordant son parcours entamé en 1983, elle a noté que malgré quelques avancées, beaucoup reste à faire en particulier en matière de lutte contre la pauvreté, la protection des libertés individuelles et l'indépendance de la justice ainsi que la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et qu'elle souhaitait un meilleur avenir pour le Maroc ».

En l'absence d'interventions de l'assistance, M. Simonovitch qui modérait la séance s'est vu obligé d'interpeller les lauréats en les interrogeant sur les perspectives d'avenir. En réaction, Mme Ryadi a rappelé que « dans sa région les populations se sont soulevées pour les idéaux de la démocratie, de la dignité et la justice sociale. Ces idéaux n'étant pas encore atteints, elle a souhaité qu'ils se réalisent dans un proche avenir ».

Pour sa part, la Mauritanie, qui avait contesté l'octroi du prix par l'ONU à M. Biram Dah Abeid, activiste mauritanien pour l'éradication de l'esclavage, a dépêché à New York, la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme accompagnée d'une dizaine d'activistes. La Présidente du CNDH mauritanien a dénoncé le manque de transparence dans l'octroi de ces prix et s'est interrogée sur les critères de son attribution à un activiste connu pour sa violence et qui venait d'agresser physiquement le Représentant de l'OHCHR à Nouakchott. M. Dah Abeid est, selon elle, célèbre pour ses discours violents à l'encontre de son pays. Suite au mémorandum signé par des ONG et des associations mauritaniennes contre ce prix, elle a prié les Nations Unies de conduire une enquête pour élucider les conditions de l'octroi de ce prix à M. Dah.

Haute Considération,

Mohammed LOULICHK
Ambassadeur, Représentant Permanent

